

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 01501  
Numéro SIREN : 334 591 724  
Nom ou dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA)

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 9761



20190097612017

DATE DEPOT : 21/02/2019

N° DE DEPOT : 9761

N° GESTION : 1986B01501

N° SIREN : 334591724

DENOMINATION : COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA)

ADRESSE : 155 BLD HAUSSMANN 75008 PARIS

MILLESIME : 2017





**Serge MEHEUST**

---

10. Avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél +33 (0)1 53 67 70 50 - Fax +33 (0)1 53 67 70 55 - sefac@sefac-sma.fr

---

Aux Associés  
**COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA)**  
Société par Actions Simplifiée  
155, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA)** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

---

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 janvier 2018

**Le Commissaire aux comptes :**



**Serge MEHEUST**

**Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2017	Net 31/08/2016
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	680	680		
Fonds commercial (1)	16 433	16 433		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	866 826	654 554	212 272	123 472
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	86 397		86 397	85 832
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>970 336</b>	<b>671 667</b>	<b>298 669</b>	<b>209 304</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 341 514	101 835	1 239 679	1 660 921
Autres créances	559 583		559 583	1 326 826
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 698 240		1 698 240	220 342
Charges constatées d'avance (3)	98 873		98 873	82 726
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 698 210</b>	<b>101 835</b>	<b>3 596 375</b>	<b>3 290 816</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 668 546</b>	<b>773 502</b>	<b>3 895 045</b>	<b>3 500 120</b>

## Bilan passif

	31/08/2017	31/08/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	28 061	27 718
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>294</b>	<b>344</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>138 355</b>	<b>138 061</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 102 378	2 105 725
Provisions pour charges	291 000	189 000
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 393 378</b>	<b>2 294 725</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302 516	203 825
Dettes fiscales et sociales	1 011 533	863 509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	49 263	
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 363 312</b>	<b>1 067 334</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 895 045</b>	<b>3 500 120</b>

## Compte de résultat

	France	Exportations	31/08/2017	31/08/2016
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 187 268	941 104	6 128 372	6 117 348
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 187 268</b>	<b>941 104</b>	<b>6 128 372</b>	<b>6 117 348</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			183 075	388 569
Autres produits			382 145	513 193
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 693 591</b>	<b>7 019 111</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 136 292	2 364 181
Impôts, taxes et versements assimilés			148 862	134 514
Salaires et traitements			2 129 243	1 657 658
Charges sociales			1 012 771	819 044
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 212	24 216
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			48 500	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			233 378	144 725
Autres charges			198 162	220 909
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>5 923 420</b>	<b>5 365 247</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>770 171</b>	<b>1 653 864</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				<b>344 135</b>
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>			<b>769 175</b>	
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			213	393
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>213</b>	<b>393</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			895	28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>895</b>	<b>28</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-683</b>	<b>365</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>314</b>	<b>1 998 364</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/08/2017	31/08/2016
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		2 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		<b>2 000</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	20	20
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 000 000
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>20</b>	<b>2 000 020</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-20</b>	<b>-1 998 020</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>6 693 804</b>	<b>7 365 639</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 693 510</b>	<b>7 365 295</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>294</b>	<b>344</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 3 895 045 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 294 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- \* Fonds commercial : non amortissable
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- \* Matériel de transport : non applicable
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

## Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

---

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 24 645 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 17 498 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice ou reporté sur les exercices suivants.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	16 433			16 433
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	680			680
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 113</b>			<b>17 113</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 321			16 321
- Matériel de transport	35 600			35 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	635 713	41 012	20 792	655 933
- Emballages récupérables et divers	94 971	64 000		158 971
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>782 605</b>	<b>105 012</b>	<b>20 792</b>	<b>866 826</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	85 832	564		86 397
<b>Immobilisations financières</b>	<b>85 832</b>	<b>564</b>		<b>86 397</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>885 551</b>	<b>105 577</b>	<b>20 792</b>	<b>970 336</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	16 433			16 433
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	680			680
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 113</b>			<b>17 113</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 165	3 264		6 429
- Matériel de transport	35 600			35 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	620 369	12 948	20 792	612 525
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>659 134</b>	<b>16 212</b>	<b>20 792</b>	<b>654 554</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>676 247</b>	<b>16 212</b>	<b>20 792</b>	<b>671 667</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

---

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 086 367 euros

Et se ventile

- A moins d'un an 1 878 008 euros

- A plus d'un an 208 359 euros

#### Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	<b>Montant</b>
Clients - Factures à établir	300 000
Etat - autres produits à recevoir	17 498
<b>Total</b>	<b>317 498</b>

### Capitaux propres

---

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	105 725	102 378	105 725		102 378
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 189 000	131 000	29 000		2 291 000
<b>Total</b>	<b>2 294 725</b>	<b>233 378</b>	<b>134 725</b>		<b>2 393 378</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		233 378	134 725		
Financières					
Exceptionnelles					

#### Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
Litige Resp. civile professionnelle	2 000 000		

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 363 312 euros

Et se ventile

- A moins d'un an 1 363 312 euros

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	97 655
Dettes prov CP brut	112 870
Personnel - autres charges à payer	321 200
CAP taxe apprentissage	9 072
Dettes Prov CP Charges sociales	55 944
Organismes sociaux autres CAP	160 600
Etat - autres charges à payer	23 047
CAP part construction	13 680
CAP form professionnelle	17 328
<b>Total</b>	<b>811 395</b>

### Comptes de régularisation

---

#### Charges constatées d'avance

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	98 873		
<b>Total</b>	<b>98 873</b>		

## **Notes sur le compte de résultat**

### **Chiffre d'affaires**

---

Le chiffre d'affaires est constitué des honoraires et frais facturés sur la période du 1er septembre au 31 août.

## **Autres informations**

### **Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 158 404 euros

Ces engagements correspondent aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes (IDCC n°787).

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, .